DÉCLARATION LIMINAIRE

Commission Administrative Paritaire Centrale des PCRMT et ICSGS

du 30 janvier 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

FO rappelle son attachement au respect du règlement intérieur de cette CAPC, et notamment en matière de respect des délais d'envois de convocation et de participation des membres suppléants.

FO attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de la présence des membres suppléants auxquels, au niveau local, il est parfois tenu un discours culpabilisant quant à leur absence au sein de leur service, au détriment de leurs collègues.

FO tient à rappeler que la CAPC doit être un moment d'échange et de dialogue social, entre les représentants du personnel que nous sommes, et l'administration.

A ce titre, notre Fédération vous présentera dans les prochains jours des propositions sur les Lignes Directrices de Gestion portant sur l'avancement, la valorisation des fonctionnaires et des contractuels.
En ce qui nous concerne, vous comprendrez bien que nous sommes CONTRE (comme nous l'avons voté au CTM) le principe d'éviction des commissaires dans l'avancement et le parcours professionnel des agents.

Nous n'engagerons pas en CAPC le débat de l'éventuelle suppression des catégories actives au sein de certains corps de paramédicaux ; notre Fédération porte cela dans la rue avec son opposition au projet de réforme sur les retraites, le C2P et la pénibilité, et il nous semble être bien placés pour en parler…

Sur un plan général, FO maintient son opposition au protocole PPCR, Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (le 49.3 du dialogue social...), car celui-ci est loin d'être à la hauteur du pouvoir d'achat attendu par les PCRMT et ICSGS. Rappelons ici qu'il a engendré, entre autres, la suppression des réductions de temps de service (RTS), la réduction des taux pro/pro et l'allongement des carrières.

Nous tenons à rappeler qu'FO revendique le passage en PCRMT, donc en catégorie A, de l'ensemble des TPC oubliés en catégorie B... D'ailleurs, nous demandons pour les agents la même grille indiciaire que l'ensemble de la catégorie A du MINARM et de l'INI (soit l'indice terminal 1027) et non 617 ou 625 selon les spécialités des PCRMT. Il en est de même pour les ICSGS.
Sur le plan indemnitaire, FO demande une égalité de traitement entre les agents du MINARM et de l'INI en ce qui concerne la revalorisation des primes de service.

Nous rappelons que l'ensemble des agents qui constituent ce corps peuvent être éligibles à la prime Buzin ; FO demande un recensement afin de débloquer le dossier, en rappelant que cette prime est à effet rétroactif au 1er juillet 2019.

Par ailleurs, les élus FO s'insurgent contre les externalisations de services, totales ou partielles, notamment dans certains métiers, qui n'ont pour effet que de générer de l'emploi précaire.

FO vous demande de porter ces sujets auprès de la DRH-MD.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention.

Paris, le 30 janvier 2020